



ESAD TALM-Angers – Cours publics

## **DOSSIER D'INSCRIPTION 2025-2026**

### ***ENFANTS et ADOLESCENTS***

#### **PERIODE D'INSCRIPTION :**

- **A partir du 26 mai 2025 – pour une inscription envoyée par mail** (uniquement pour le paiement par prélèvement(s) automatique(s))
- **A partir du 26 mai 2025 – pour une inscription envoyée par courrier postal** (uniquement pour les paiements par prélèvement(s) automatique(s) ou par chèque).
- **Pendant les permanences ci-dessous – pour une inscription sur place** (tous types de paiements : espèces, CB, chèque ou prélèvement(s) automatique(s))
  - . **Lundi 26 mai** : 13h – 17h
  - . **Mardi 27 mai** : 13h – 17h
  - . **Mercredi 28 mai** : 13h – 17h
  
  - . **Lundi 2 juin** : 13h – 17h
  - . **Mardi 3 juin** : 13h – 17h
  - . **Mercredi 4 juin** : 13h – 17h

#### **FOURNITURES**

La liste de fournitures correspondant à votre cours est à télécharger sur le site internet de TALM :  
<https://esad-talm.fr/> (rubriques « Cours publics » // « TALM-Angers »)

Contact : Soizic Lebrun – responsable des cours publics  
02 72 79 86 91 // [angers-courspublics@talm.fr](mailto:angers-courspublics@talm.fr)

**Cadre réservé à l'administration**

Réception le : ..... Tarif : .....

☐ Prélèvement 1 fois ou 4 fois ☐ Chèque ☐ Espèces ☐ CB☐ E PASS Jeunes Pays de La Loire : .....**PHOTO****Obligatoire**

## INSCRIPTION COURS PUBLICS

### 2025-2026 – ENFANTS et ADOLESCENTS

**Les inscriptions sont prises en compte dans la limite des places disponibles.**  
**Pour être recevable, le dossier doit être complet, justificatifs et règlement inclus.**

NOM : .....

Prénom : .....

Âge : .....

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

NOM du représentant légal si différent : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Courriel (**EN MAJUSCULE**) : .....

Téléphone 1 : .....

Téléphone 2 : .....

## CHOIX DE L'ATELIER

**Eveil aux arts plastiques – enfants 4/6 ans**☐ **4/6 ans** avec M. Bührmann

Samedi 9h – 10h

☐ **4/6 ans** avec M. Bührmann

Samedi 10h – 11h

**Exploration des arts plastiques – enfants 7/10 ans**☐ **9/10 ans tous niveaux** avec C. Alary

Mercredi 14h – 16h

☐ **7/8 ans tous niveaux** avec E. Thibaudeau

Mercredi 14h – 16h

☐ **9/10 ans tous niveaux** avec J. Mérien

Mercredi 14h – 16h

☐ **7/10 ans tous niveaux** avec M. Bührmann

Mercredi 14h – 16h

### Exploration des arts plastiques – enfants 11/14 ans

☐ **11/12 ans tous niveaux** avec C. Alary

Mercredi 16h – 18h

☐ **12/14 ans tous niveaux** avec J. Mérien

Mercredi 16h – 18h

☐ **11/14 ans tous niveaux** avec M. Bührmann // **visites régulières dans les musées**

Mercredi 16h – 18h

☐ **12/14 ans tous niveaux** avec J. Mérien

Mercredi 18h – 20h

### Dessin enfants et adolescents

☐ **15/18 ans débutant et intermédiaire : *Dessin et aquarelle*** avec E. Verdier  
(cours mixte ados-adultes)

Lundi 18h – 20h

☐ **13/14 ans tous niveaux : *Dessin*** avec E. Thibaudeau

Mercredi 16h – 18h

☐ **15/16 ans tous niveaux : *Dessin, analyse et techniques*** avec A. Guérif

Mercredi 16h – 18h

☐ **15/18 ans intermédiaire et confirmé : *Dessin l'hyperréalisme*** avec M. Boucheron  
(cours mixte ados-adultes)

Samedi 9h – 11h

☐ **12/14 ans tous niveaux : *Dessin contemporain*** avec M. Bührmann

Samedi 11h – 13h

### Expériences plastiques adolescents

☐ **15/18 ans tous niveaux** avec E. Thibaudeau (cours mixte ados-adultes)

Mercredi 18h – 20h

### Prép'Art – élèves de 1<sup>ère</sup> et Terminale

☐ avec M. Boucheron et A. Guérif

Mercredi 18h – 20h

## AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de ses publications (éditions, affiches, site internet, réseaux sociaux, etc.), l'Ecole Supérieure d'Art et de Design TALM-Angers peut être amenée à photographier, filmer les élèves des cours publics et/ou leurs productions ainsi qu'à utiliser ces photos et films.

Conformément à la législation en vigueur, nous vous demandons l'autorisation pour reproduire, diffuser et publier ces images. Si toutefois vous changez d'avis, il vous suffira de contacter l'école.

Je, soussigné(e)..... représentant légal de .....

☐ Accepte la reproduction de son image ainsi que sa publication, à titre gracieux, dans les supports visuels de l'école

☐ Refuse toute reproduction d'image et publication dans les supports visuels de l'établissement.

## AUTORISATION DE SORTIE POUR LES ELEVES MINEURS

TALM-Angers n'est pas en mesure d'assurer la surveillance de vos enfants avant et après leur atelier. Si vous ne souhaitez pas laisser votre enfant quitter seul l'école, nous vous invitons à prendre les dispositions nécessaires pour être présent.e à la fin de l'atelier au point d'attente dans la cour du 72 ou du 75 rue Bressigny.

Je, soussigné(e)..... représentant légal de .....

☐ l'autorise / ☐ ne l'autorise pas à quitter seul l'établissement.

## AUTORISATION POUR PARTICIPER AUX SORTIES ORGANISEES DANS LE CADRE DES ATELIERS

Certains ateliers peuvent proposer, au cours de l'année, des sorties dans les musées d'Angers. Ces sorties sont encadrées par le professeur.

Je, soussigné(e)..... représentant légal de .....

☐ l'autorise / ☐ ne l'autorise pas à participer aux sorties organisées dans le cadre de l'atelier.

## CONTACTS EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, je soussigné(e) ..... autorise l'Ecole supérieure d'Art et de Design TALM-Angers à contacter les personnes suivantes :

### Contact 1 :

NOM : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

### Contact 2 :

NOM : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

## PAIEMENT

Les droits d'inscription peuvent être réglés :

- par chèque à l'ordre de **Régie de recettes TALM – site Angers** ;
- par carte bancaire ou en espèces **uniquement pour les inscriptions sur place** ;

- par prélèvement automatique en 1 ou 4 fois (remplir le **mandat de prélèvement** et fournir un **RIB**) ;
  - Date de prélèvement en 1 fois : 12 novembre 2025
  - date de prélèvement en 4 fois :
    - 12 novembre 2025
    - 12 décembre 2025
    - 12 janvier 2026
    - 12 février 2026

Les droits d'inscription sont dus en totalité quelle que soit la fréquentation au cours de l'année.

## CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

(ANNEXE 1 – III.- délibération n°753-2025 – 31 mars 2025)

- Remboursement intégral :
  - dans les 15 jours qui suivent le début des cours, **soit jusqu'au 12 octobre 2025.**
- Remboursement partiel :
  - **Entre le 13 et le 19 octobre 2025** (3<sup>e</sup> semaine de cours) : remboursement de 75% des droits d'inscription (25% retenus pour frais de dossier).
  - **Entre le 20 octobre et le 31 décembre 2025** (à partir de la 4<sup>e</sup> semaine de cours) : remboursement partiel recevable seulement pour les cas de force majeure suivants :
    - changement de domicile lié à une mobilité professionnelle (joindre le certificat du nouvel employeur)
    - perte d'emploi (joindre le justificatif de perte d'emploi)

La déduction est effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande.

En dehors de ces deux cas, aucun remboursement n'est accordé.

- **A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 : aucune demande de remboursement ne sera acceptée.**

Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par le représentant légal de l'adhérent ou l'adhérent lui-même si ce dernier est majeur et adressée par voie postale à l'ESAD TALM-Angers – Cours publics – 72 rue Bressigny, 49100 Angers.

- En cas de confinement ou de mesures de restriction imposées à l'ESAD TALM, aucun remboursement ne sera possible.

## CALENDRIER

Début des ateliers : semaine du 29 septembre 2025

**Nombre de séances annuelles** : le nombre de séances par année scolaire est de 25 à 30 pour les trois écoles de TALM (Annexe 1 à la délibération n°753-2025 du 31 mars 2025) – **Entre ces 25 et 30 ateliers, l'organisation du rattrapage reste à la discrétion du professeur.**

**Vacances scolaires :**

- vacances d'automne : du samedi 18 octobre après les cours au dimanche 2 novembre 2025 ;
- vacances de Noël : du samedi 20 décembre 2025 après les cours au dimanche 4 janvier 2026 ;
- vacances d'hiver : du samedi 14 février après les cours au dimanche 1<sup>er</sup> mars 2026 ;
- vacances de printemps : du samedi 11 avril après les cours au dimanche 26 avril 2026

**Jours fériés :**

- mardi 11 Novembre 2025
- lundi 6 avril 2026 : Lundi de Pâques
- vendredi 1<sup>er</sup> Mai et vendredi 8 Mai 2026
- du jeudi 14 au dimanche 17 mai 2026 : pont de l'Ascension
- lundi 25 mai 2026 : Lundi de Pentecôte

Aucun atelier n'est assuré pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

☐ J'atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des cours publics de l'ESAD TALM (à consulter ou à télécharger sur le site internet de TALM : <https://esad-talm.fr/> ) et m'engage à me conformer à ses obligations.

☐ J'accepte de recevoir par mail l'actualité de l'ESAD TALM sous la forme d'une newsletter bimestrielle

Le ..... à .....

Signature :

# TARIFS ATELIERS PUBLICS

## 2025-2026 – ENFANTS et ADOLESCENTS

Atelier hebdomadaire d'une heure

| Résidents d'Angers Loire Métropole |       |
|------------------------------------|-------|
| Tranche de quotient CAF / MSA      | Tarif |
| De 0 à 600                         | 48 €  |
| De 601 à 700                       | 57 €  |
| De 701 à 1000                      | 81€   |
| De 1001 à 1300                     | 96 €  |
| De 1301 à 1600                     | 112 € |
| De 1601 à 2000                     | 129 € |
| Supérieur à 2000                   | 145 € |

Atelier hebdomadaire de deux heures

| Résidents d'Angers Loire Métropole |       |
|------------------------------------|-------|
| Tranche de quotient CAF / MSA      | Tarif |
| De 0 à 600                         | 96 €  |
| De 601 à 700                       | 112 € |
| De 701 à 1000                      | 160 € |
| De 1001 à 1300                     | 193 € |
| De 1301 à 1600                     | 224 € |
| De 1601 à 2000                     | 257 € |
| Supérieur à 2000                   | 289 € |

| Résidents hors agglomération |       |
|------------------------------|-------|
| Tarif unique                 | 176 € |

| Résidents hors agglomération |       |
|------------------------------|-------|
| Tarif unique                 | 353 € |

## PIECES A FOURNIR

- ☐ Photo d'identité récente
- ☐ Justificatif CAF ou MSA
- ☐ Justificatif de tarif réduit, le cas échéant
- ☐ Règlement : voir dans la rubrique « PAIEMENT » (page 3). Si paiement par prélèvement automatique, fournir le mandat de prélèvement accompagné d'un RIB

## Ce dossier est à envoyer :

**Pour les paiements par chèque uniquement**, par voie postale à l'adresse suivante :

- TALM-Angers – Cours publics – 72 rue Bressigny, 49100 Angers

**Pour les paiements par prélèvement(s) automatique(s)**, par courriel à l'adresse suivante :

- [angers-courspublics@talm.fr](mailto:angers-courspublics@talm.fr)

**Vous pouvez également le déposer à l'école** aux jours et heures de permanence indiqués en première page de ce dossier.

**Les inscriptions sont prises en compte dans la limite des places disponibles. Pour être recevable, le dossier doit être complet, justificatifs et règlement inclus.**

Pour toute demande d'informations : Soizic Lebrun – 02 72 79 86 91 // [angers-courspublics@talm.fr](mailto:angers-courspublics@talm.fr)

# ABSENCES

En cas d'absence de votre enfant à un atelier, merci d'envoyer un mail à Soizic Lebrun – [angers-courspublics@talm.fr](mailto:angers-courspublics@talm.fr) – en indiquant son nom, le cours concerné, son horaire et le nom du professeur.

Pour information, voici l'adresse mail des professeurs des cours publics :

[claire.alary@talm.fr](mailto:claire.alary@talm.fr)

[matthieu.boucheron@talm.fr](mailto:matthieu.boucheron@talm.fr)

[marika.buhrmann@talm.fr](mailto:marika.buhrmann@talm.fr)

[andy.guerif@talm.fr](mailto:andy.guerif@talm.fr)

[janig.merien@talm.fr](mailto:janig.merien@talm.fr)

[emilie.thibaudeau@talm.fr](mailto:emilie.thibaudeau@talm.fr)

[elodie.verdier@talm.fr](mailto:elodie.verdier@talm.fr)